



Communiqué de presse

La chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé la Société de la mobilité de l'agglomération toulousaine (SMAT)

Montpellier, le 7 février 2019

La chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé pour les exercices 2012 à 2017 les comptes et la gestion de la Société de la mobilité de l'agglomération toulousaine (SMAT), qui a pris le nom commercial de Tisséo Ingénierie depuis juillet 2017. Le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine (SMTC), devenu Tisséo Collectivités en juillet 2017, confie à cette société des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'ouvrages et d'équipements nécessaires au développement du réseau de transports en commun de l'agglomération toulousaine. Tisséo Ingénierie intervient en qualité de mandataire sur tous types d'opérations de construction d'infrastructures de transport (métro, tramway, bus en site propre, etc.) et bâtiments associés (centres de maintenance), et plus ponctuellement en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

En juillet 2012, Tisséo Ingénierie a modifié ses statuts pour devenir une société publique locale (SPL). En outre, son objet social a été étendu, de sorte que les collectivités actionnaires peuvent recourir à Tisséo Ingénierie pour tout service public à caractère industriel ou commercial relevant de leur compétence selon les modalités de contrats « in house », qui dispensent la société de mise en concurrence. La chambre souligne que l'exception « in house » n'a de sens que si elle s'applique strictement au cœur de métier de Tisséo Ingénierie.

Le contrôle de Tisséo Collectivités sur Tisséo Ingénierie a eu pour corollaire la superposition de systèmes de gouvernance pilotés par chacune des deux sociétés, engendrant des doublons et des lourdeurs organisationnelles.


Le niveau de rémunération de Tisséo Ingénierie n'apparaît pas corrélé aux prestations fournies, mais ajusté de manière à assurer sa pérennité.

Le coût de la maîtrise d'ouvrage déléguée, qui constitue la rémunération de Tisséo Ingénierie, rapporté aux dépenses d'investissement réalisées, a en effet connu une hausse substantielle. La société a dû

mobiliser des équipes sur le long terme au titre de projets qui, pour certains, ont été suspendus avant d'être abandonnés, reconfigurés ou relancés du fait des ruptures stratégiques engendrées par les changements de mandature. Par prudence, elle a cherché des sources de rémunérations alternatives au mandat, via des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage notamment, afin de conserver ses personnels très qualifiés dans les périodes de creux d'activité.

L'analyse des marchés du projet de troisième ligne de métro a permis de relever un certain nombre d'irrégularités graves. La chambre souligne l'existence de situations de distorsion de concurrence, qui ont favorisé l'attribution systématique de marchés à deux sociétés, tandis que les offres des nouveaux entrants, pourtant économiquement plus avantageuses, ont été écartées. En outre, ces deux sociétés ont été autorisées à candidater au marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructures de la troisième ligne lancé en août 2017, après que Tisséo Ingénierie eut mis un terme anticipé aux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la même opération.

Le conseil scientifique est un organisme extérieur à Tisséo Ingénierie et Tisséo Collectivités, instauré sur recommandation de la commission nationale du débat public relatif à la troisième ligne de métro, qui a vocation à apporter un éclairage expert et indépendant sur le projet mobilités et le projet de troisième ligne de métro. La chambre relève que le président du conseil scientifique en fonction jusqu'en novembre 2018 était administrateur de l'une des sociétés régulièrement attributaires de marchés, et que ce lien d'intérêt était de nature à mettre en cause l'indépendance des avis de ce conseil.

**Contact presse: Hélène Motuel-Fabre : helene.motuel-fabre@crtc.ccomptes.fr
tel : 04 67 20 73 01  @crococcitanie**